

REGIME COMPLEMENTAIRE	ANCIENS STATUTS	FUTURS STATUTS	COMMENTAIRES
Age minimum légal de départ à la retraite	62 ans	Relèvement progressif jusqu'à 64 ans	Report de 3 mois par génération (cf tableau ci-après)
Décote par trimestre d'anticipation entre l'âge de départ à la retraite l'âge du taux plein	1.50 %	1.25 %	Alignement sur le régime de base
Surcote par trimestre supplémentaire cotisé au-delà de l'âge du taux plein	1 %	1.25 %	Alignement sur le régime de base
Cumul emploi retraite intégral	Cotisations obligatoires non génératrices de droits à retraite	Cotisations obligatoires génératrices de droits à retraite à compter de l'entrée en vigueur des statuts	Applicable aux adhérents bénéficiant du dispositif du cumul emploi retraite intégral (voir conditions sur notre site www-carcdsf.fr)